



VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
18250 HENRICHEMONT
☎ 02.48.26.70.04
mairiehenrichemont@orange.fr

ARRETE DU 28 mai 2026 PORTANT REGLEMENTATION DE PERMISSION DE VOIRIE ET DE STATIONNEMENT

Rue de Bourgogne et rue de Sully

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu les articles L2212-2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le code de la route ;
- Vu la demande du 25 mai 2026 de Monsieur Jany TORCHON ;
- Afin de permettre le bon déroulement des travaux, au 19 rue de Bourgogne, à Henrichemont, à compter du 28 mai 2026 et ce pendant 180 jours calendaires ;
- Vu l'intérêt général ;

ARRETE :

Article 1^{er} : La commune donne permission de voirie, 19 rue de Bourgogne et rue de Sully, à Monsieur Jany TORCHON, pour les travaux au 19 rue de Bourgogne à 18250 Henrichemont à compter du 28 mai 2026 et ce pendant 180 jours calendaires ;

Article 2^{ème} : Pour le bon déroulement des travaux au 19 rue de Bourgogne, Monsieur Torchon Jany est autorisé à stationner devant le 19 rue de Bourgogne et rue de Sully le temps de l'intervention ;

Article 3^{ème} : La signalisation sera mise à disposition par les services techniques de la commune et mise en place par l'intéressé.

Article 4^{ème} : La Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques, et Monsieur Jany TORCHON sont chargés chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20260528-2026-066-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/05/2026

Le Maire,
Frank JANSONNIE



Publié sur le site de la commune, henrichemont.fr le 28.05.2026